



. 0 0 1 2 7

Décision N° /D/CCAA/DG portant nomination de responsables à la Cameroon Civil Aviation Authority, Direction de l'Exploitation Aéronautique.

**LE DIRECTEUR GENERAL,**

- Vu la Constitution ;  
Vu la Loi n°98/023 du 24 décembre 1998 portant régime de l'Aviation civile ;  
Vu le Décret n°99/198 du 16 septembre 1999 portant organisation et fonctionnement de l'Autorité Aéronautique, ensemble son modificatif subséquent ;  
Vu le Décret n°2010/022 du 27 janvier 2010 portant nomination du Directeur général et du Directeur général adjoint de l'Autorité Aéronautique ;  
Vu la Décision n°04/CCAA/CA du 09 avril 2009 portant organisation de la Direction Générale de la Cameroon Civil Aviation Authority ;  
Considérant les nécessités de service ;

**DECIDE :**

Article 1<sup>er</sup> : Sont à compter de la date de signature de la présente Décision, nommés aux postes de responsabilité ci-après à la Direction de l'Exploitation Aéronautique.

**1- SOUS DIRECTION DES OPERATIONS :**

- **Service de la Gestion de l'Information Aéronautique et de la Cartographie :**  
Chef de Service : **Monsieur EBANGA Frédéric**, matricule 000051, poste créé.
- **Service des Etudes et de la Coordination des Recherches et Sauvetages :**  
Chef de Service : **Monsieur ABATTE Joseph**, matricule 000047, poste créé.
- **Service du Suivi Technique des Concessions :** Chef de Service : **Monsieur NKODO Boniface Thierry**, matricule 000182, poste créé.

**2- SOUS DIRECTION DE LA GESTION DES ACTIVITES NON CONCEDEES :**

- **Service de l'Exploitation des Activités Non Concédées :** Chef de Service : **Monsieur KOUFANA Joseph** matricule 000048, poste créé.
- **Service des Infrastructures de Communication, Navigation et Surveillance :**  
Chef de Service : **Monsieur TCHOUANCHE Jean Paul**, matricule 000045, poste créé.

...

- **Service des Infrastructures du Génie Civil** : Chef de Service : Monsieur EYE'E BEH Daniel, matricule 000108, poste créé.

Article 2 : Les intéressés auront droit aux avantages de toutes natures prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée puis publiée partout où besoin sera./-

Yaoundé, le 24 JUIN 2010

Le Directeur Général



*Pierre Tankam*

**Pierre Tankam**  
Ingénieur Général

Ampliations

- PCA
- DGA
- DAF
- Intéressés
- Chrono
- Affichage